**COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DE THESE**

Le comité de suivi individuel de thèse se réunit **obligatoirement moins de 3 mois** (sans compter le mois d'août) avant toute réinscription et ensuite moins de 3 mois (sans compter le mois d'août) avant chaque nouvelle inscription jusqu’à la fin du doctorat.

Conformément à l’arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat[[1]](#footnote-1), le comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s’appuyant sur la charte du doctorat[[2]](#footnote-2) et la convention de formation.

Ce comité est composé d'au **moins deux membres** dont un spécialiste de la discipline ou du domaine scientifique de la thèse et **un membre extérieur à l'établissement d'inscription** et à l'équipe de recherche. Un des deux membres doit être titulaire de l'habilitation à diriger les recherches.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante. **Ils ne peuvent pas participer au jury de soutenance en tant que rapporteurs**.

Sauf circonstances exceptionnelles, la composition de ce comité reste constante toute la durée de la thèse.

Le doctorant ou la doctorante **doit être consulté** lors de la composition de ce comité, avant sa première réunion.

L’un des membres du comité peut être proposé à la direction de thèse par le doctorant ou la doctorante. Le comité de suivi ne se substitue pas à la direction de thèse, mais lui est complémentaire en apportant un point de vue neutre et extérieur sur le déroulement du projet doctoral pour un usage constructif.

Avant la réunion du comité, le doctorant ou la doctorante fournit aux membres de son comité de suivi de thèse un exemplaire du rapport d'avancement conforme au modèle de l'école doctorale SIE[[3]](#footnote-3) qui sera joint au dossier de réinscription.

Les entretiens sont organisés sous la forme **de trois étapes** distinctes :

* présentation de l’avancement des travaux et discussions (avec ou sans l’équipe d’encadrement)
* entretien des membres du comité avec le directeur ou la directrice de thèse et les éventuels co-encadrants et co-encadrantes sans le doctorant ou la doctorante,
* entretien des membres du comité avec le doctorant ou la doctorante sans les personnes participant à son encadrement.

Au cours de l’entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissement sexiste. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante alerte l’école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

À la suite de l'entretien, le comité rédige un rapport indiquant l’avancement de la thèse, ses recommandations pour la suite du projet doctoral et formule un avis sur la réinscription du doctorant ou de la doctorante**. Ce rapport est ensuite transmis au doctorant ou à la doctorante qui peut y reporter ses remarques et commentaires avant de le transmettre à la direction de l’école doctorale et au directeur ou à la directrice de thèse.**

Le comité de suivi de thèse peut être sollicité à tout moment à la demande du doctorant ou de la doctorante, ou du directeur ou de la directrice de thèse en cas de problème qui mettrait en péril l’aboutissement du projet doctoral.

**Rapport du Comité de Suivi de Thèse**

Les entretiens sont organisés sous la forme **de trois étapes** distinctes :

* présentation de l’avancement des travaux et discussions,
* entretien avec le directeur ou la directrice de thèse et les éventuels co-encadrants et co-encadrantes sans le doctorant ou la doctorante,
* entretien des membres du comité avec le doctorant ou la doctorante sans les personnes participant à son encadrement.

**Au cours de l’entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, le comité est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissement sexiste.**

**En cas de difficulté identifiée, les membres du comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante doivent alerter l’école doctorale** **ed-sie@univ-paris-est-sup.fr**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du doctorant ou de la doctorante** |  |
| **Date de 1ère inscription en thèse** |  |
| **École Doctorale :** **Unité de Recherche :****Directeur ou directrice-trice de thèse :****Co-directeur ou co-directrice-trice de thèse :** **Autres encadrant.es :**  | ED SIE - n° 531 |
| **Sujet de thèse :**  |

|  |
| --- |
| **Date du comité de suivi individuel :**  |
| **Composition du comité de suivi individuel *(2 membres minimum) :***  |
| Membre n°1 **(prénom, nom, affiliation, grade)** Membre n°2 **(prénom, nom, affiliation, grade)** Membre n°2 **(prénom, nom, affiliation, grade)**  |  |
| Conditions de déroulement de la thèse :Financement : le doctorant perçoit-il sa bourse ou son salaire ? [ ]  OUI [ ]  NONCondition de travail : le doctorant dispose :* d’un bureau ? [ ]  OUI [ ]  NON
* d’un accès à internet ? [ ]  OUI [ ]  NON
* d’un ordinateur professionnel ? [ ]  OUI [ ]  NON
* d’une adresse email professionnelle ? [ ]  OUI [ ]  NON
* des moyens de réaliser ses recherches bibliographiques ? [ ]  OUI [ ]  NON
* des moyens matériels et :ou informatiques pour conduire ses recherches ? [ ]  OUI [ ]  NON

Intégration dans le laboratoire :* difficultés particulières dans ses relations avec ses collègues ? [ ]  OUI [ ]  NON
* difficultés particulières dans ses relations avec son encadrement ? [ ]  OUI [ ]  NON
 |
| Progression du projet et appréciation générale (\*) |
| Recommandations pour l’année à venir (en cas de demande de 4ème année ou plus préciser le planning de fin de thèse et le financement associé) |

(\*) *Il s’agit d’apprécier avant tout la progression du travail et les conditions de réalisation de la thèse en indiquant quelles sont les difficultés ou les contraintes, lorsqu’il en existe.*

|  |
| --- |
| Avis du comité de suivi individuel[ ]  DEFAVORABLE à la poursuite de la thèse [ ]  FAVORABLE à la poursuite de la thèse[ ]  FAVORABLE à la soutenance avant le |

Le … à …

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Signature du membre n°1  | Signature du membre n° 2 | Signature du membre n° 3 |

Expression du doctorant. L’équipe de direction de l’école doctorale SIE se tient à votre disposition si vous le souhaitez. N’hésitez pas à la contacter lors de la rédaction de ce document en cas de nécessité.

|  |
| --- |
| Commentaires et remarques du doctorant  |

Le … à …

|  |
| --- |
| Signature du doctorant |

1. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086 et https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965 [↑](#footnote-ref-1)
2. [Charte du doctorat sur le site de l'ED SIE](https://www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-sciences-ingenierie-et-environnement-sie/l-ed-sie/mission-de-l-ecole-doctorale/) [↑](#footnote-ref-2)
3. [Modèle de rapport d'avancement](https://www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-sciences-ingenierie-et-environnement-sie/parcours-doctoral/suivi-de-these/rapport-d-avancement/) [↑](#footnote-ref-3)